

FUSION DU FONDS
CARMIGNAC CREDIT 2025
DANS LE FONDS
CARMIGNAC CREDIT 2031

(ISIN : FR0013515970 ; FR0013515996 ;
FR0013516002 ; FR0013516010 ;
FR0013516028 ;
FR0013516036 ; FR0013516044)

14 janvier 2025, Paris

LETTRE AUX PORTEURS DU FONDS

CARMIGNAC CREDIT 2025

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts A EUR Acc, A EUR Ydis, E EUR Acc, E EUR Ydis, F EUR Acc, F EUR Ydis, X EUR Acc, du fonds Carmignac Crédit 2025 (le « Fonds »).

1. QUELS CHANGEMENTS VONT INTERVENIR SUR VOTRE FONDS ?

Nous souhaitons par la présente lettre vous informer d'un changement important à venir. En effet, Carmignac Gestion a décidé de restructurer sa gamme de fonds : Carmignac Credit 2025 (« le fonds absorbé ») va être absorbé par Carmignac Credit 2031 (« Le fonds absorbant »).

Le fonds absorbé Carmignac Credit 2025, FCP de droit français, met en œuvre une stratégie de portage obligataire et a une date d'échéance fixée au 31/10/2025. L'objectif du fonds est d'obtenir une performance annualisée déterminée pour chacune des parts. Cet objectif a été atteint et même dépassé. Vous trouverez un détail de ces objectifs et des performances pour chacune des parts dans le tableau de la section 2 : « Informations importantes ».

Au regard de l'atteinte anticipée de l'objectif de gestion et de la baisse des rendements attendue sur la fin de vie du fonds, la société de gestion va procéder à son absorption par Carmignac Credit 2031. Le fonds absorbant, FCP de droit français, met également en œuvre une stratégie de portage obligataire. Il est géré par la même équipe de gestion que le fonds absorbé et a une date d'échéance fixée au 31/10/2031. Veuillez vous référer à la section 6 du présent document pour évaluer les principales différences entre les deux fonds.

Vous recevrez dans le cadre de cette fusion, en échange des parts du « fonds absorbé » Carmignac Credit 2025 des parts du FCP Carmignac Credit 2031, le « fonds absorbant », selon les correspondances détaillée dans la section « Informations pratiques ».

2. INFORMATIONS IMPORTANTES

Nous attirons votre attention sur le fait que votre fonds a les objectifs détaillés dans le tableau ci-après. Sa performance enregistrée est également détaillée dans le tableau ci-après.

Part	A Eur Acc	A EUR Yids	E EUR Accc	E EUR Ydis	F EUR Acc	F EUR Ydis
Objectif chiffré fixé au lancement du fonds	1,9%	1,9%	1,6%	1,6%	2,3%	2,3%
Performance réalisée (en cumulé au 30/11/2024)	10,3%	10,3%	9,0%	8,9%	12,1%	12,1%
Performance réalisée (en annualisé cumulé au 30/11/2024)	2,4%	2,4%	2,1%	2,1%	2,8%	2,8%

3. QUAND CETTE OPÉRATION INTERVIENDRA-T-ELLE ?

Cette fusion a obtenu l'agrément de l'AMF le 6 janvier 2025. Elle entrera en vigueur le 25 février 2025.

Attention, pour le bon déroulement de cette opération, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 18 février 2025 au 24 février 2025.

Le Fonds Carmignac Crédit 2025 ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du fonds Carmignac Crédit 2025 sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération de fusion, sera celle du 18 février 2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais, sauf taxes éventuelles, le rachat de vos parts jusqu'au 18 février 2025.

4. QUEL EST L'IMPACT DE CES MODIFICATIONS SUR LE PROFIL DE RENDEMENT/RISQUE DE VOTRE INVESTISSEMENT ?

- Modification du profil de Rendement /Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non Significative



5. QUEL EST L'IMPACT DE CETTE OPÉRATION SUR VOTRE FISCALITE ?

Les porteurs de parts du Fonds sont invités à prendre contact auprès de leurs conseillers habituels afin d'évaluer les conséquences de l'opération au regard des caractéristiques propres de leur situation et de leur résidence fiscale.

Pour les personnes résidant en France à des fins fiscales :

Pour les personnes physiques: Cette opération sera soumise sur le plan fiscal au mécanisme du sursis d'imposition (article 150-0 B du Code Général des Impôts). Le sursis signifie que cette fusion sera fiscalement traitée comme une opération intercalaire qui, au titre de l'année d'échange, n'est pas retenue pour l'établissement de l'impôt sur le revenu. Les plus-values latentes au jour de l'échange verront leur imposition différée jusqu'au moment de la cession des titres de reçus à l'occasion de cette fusion, dès lors que le montant de la soulte est inférieur ou égal à 10% de la valeur d'échange des titres reçus.

Pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu lorsqu'elles sont imposées selon un régime de bénéficiaire réel BIC ou BA : Cette opération sera soumise sur le plan fiscal au mécanisme du sursis d'imposition (article 38-5 bis du Code Général des Impôts). Dès lors que le montant de la soulte est inférieur ou égal à 10% de la valeur d'échange des titres reçus, seule la partie de la plus-value correspondant à la soulte éventuellement versée est immédiatement imposable, le résultat de l'échange des titres (hors soulte) sera compris dans les résultats de l'exercice de la cession des titres reçus en échange.

Toutefois, pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés, la neutralisation de l'échange perd une partie de ses effets en raison de l'évaluation obligatoire des titres d'après leur valeur liquidative à la clôture de l'exercice, en application de l'article 209 OA du Code Général des Impôts.

6. QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE LE FONDS DONT VOUS DETENEZ DES PARTS ACTUELLEMENT ET LE FUTUR FONDS ?

Voici les principales différences entre le fonds absorbé Carmignac Crédit 2025 et le fonds absorbant Carmignac Crédit 2031 au 25/02/2025 (lorsque cela n'est pas précisé, les modifications concernent toutes les parts) :

Acteurs intervenant sur le fonds	Avant fusion Carmignac Crédit 2025 (Fonds absorbé)	Après fusion Carmignac Crédit 2031 (fonds absorbant)
CAC	KPMG AUDIT	PricewaterhouseCoppers Audit SA

Régime juridique et politique d'investissement	Avant fusion Carmignac Crédit 2025 (Fonds absorbé)	Après fusion Carmignac Crédit 2031 (fonds absorbant)
Objectif de gestion*	<p>Le Fonds cherche à valoriser le portefeuille à l'horizon de 5 ans à l'aide d'une stratégie de portage obligatoire d'émetteurs privés ou publics.</p> <p>L'objectif de gestion diffère selon la catégorie de parts souscrite :</p> <ul style="list-style-type: none"> pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 1,90%, constatée entre la date de création de ces parts, soit le 30/10/2020, et le 31/10/2025 pour les parts E EUR Acc et E EUR Ydis : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 1,60%, constatée entre la date de création de ces parts, soit le 30/10/2020, et le 31/10/2025 pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 	<p>L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création du fonds et le 31 octobre 2031 supérieure à :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 2,78% ; Pour les parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : 2,48% ; Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 3,28% ; Pour les parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis : 2,98%.

	<p>2,30%, constatée entre la date de création de ces parts, soit le 30/10/2020, et le 31/10/2025 (la "Date d'Echéance") ;</p> <ul style="list-style-type: none"> pour la part X EUR Acc : l'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée supérieure à 2,30%, constatée la date de création de cette part, soit le 18/09/2020, et le 31/10/2025 	
Durée de placement recommandée	Fonds à échéance : Date d'échéance 31 octobre 2025	Fonds à échéance : Date d'échéance 31 octobre 2031

Modification du profil rendement/risque	Avant fusion Carmignac Crédit 2025 (Fonds absorbé)	Après fusion Carmignac Crédit 2031 (fonds absorbant)	
Evolution de l'exposition aux différents catégories de risques	<p>Pendant la phase de portage :</p> <p>Investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») : 0% à 5% ;</p> <p>Investissement en actions (notamment du fait de la restructuration d'obligations, y compris les convertibles (CoCos ou non)) : 0% à 10%</p> <p>Investissement en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations à taux fixe ou variable : 0% à 100%</p>	<p>Pendant la phase de portage :</p> <p>Investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») : 0% à 15%</p> <p>Investissement en actions (notamment du fait de la restructuration d'obligations, y compris les convertibles (CoCos ou non)) : 0% à 15%</p> <p>Investissement en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations à taux fixe ou variable : 0% à 110%</p>	<p>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</p> <p>+</p> <p>+</p> <p>+</p>

Frais	Avant fusion Carmignac Crédit 2025 (Fonds absorbé)	Après fusion Carmignac Crédit 2031 (fonds absorbant)	
Frais maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part A EUR Acc : 0,9% TTC maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part A EUR Acc : 1% TTC maximum	
	<u>Frais de gestion :</u> Part A EUR Ydis : 0,9% TTC maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part A EUR Ydis : 1% TTC maximum	
	<u>Frais de gestion :</u> Part E EUR Acc : 1,20% TTC maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part A EUR Acc : 1% TTC maximum	
	<u>Frais de gestion :</u> Part E EUR Ydis : 1,20% TTC maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part A EUR Ydis : 1% TTC maximum	
	<u>Frais de gestion :</u> Part F EUR Acc : 0,5% TTC maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part F EUR Acc : 0,5% TTC maximum	-
	<u>Frais de gestion :</u> Part F EUR Ydis : 0,5% TTC maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part F EUR Ydis : 0,5% TTC maximum	-

	<u>Frais de gestion :</u> Part X Eur Acc : 0,5% maximum	<u>Frais de gestion :</u> Part A EUR Acc : 1% TTC maximum	
	<u>Frais de fonctionnement et autres services (toutes les parts) :</u> 0,05% (taux forfaitaire)	<u>Frais de fonctionnement et autres services (toutes les parts) :</u> 0,14% (taux forfaitaire)	
Frais courants	Part A EUR Acc : 0,95% (Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière) Et 0,36% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	Part A EUR Acc : 1,14% (il s'agit d'une estimation) Et 0,40% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	
	Part A EUR Ydis : 0,95% (Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière) Et 0,36% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	Part A EUR Ydis : 1,14% (il s'agit d'une estimation) Et 0,40% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	
	Part E EUR Acc : 1,25% (Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière) Et 0,36% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	Part A EUR Acc : 1,14% (il s'agit d'une estimation) Et 0,40% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	
	Part E EUR Ydis : 1,25% (Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière) Et 0,36% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	Part A EUR Ydis : 1,14% (il s'agit d'une estimation) Et 0,40% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	

	réel varie en fonction de la quantité)	fonction de la quantité)	
	Part F EUR Acc : 0,55% (Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière) Et 0,36% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	Part F EUR Acc : 0,64% (il s'agit d'une estimation) Et 0,40% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	
	Part F EUR Ydis : 0,55% (Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière) Et 0,36% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	Part F EUR Ydis : 0,64% (il s'agit d'une estimation) Et 0,40% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	
	Part X Eur Acc : 0,55% (Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière) Et 0,36% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	Part X Eur Acc : 0,55% (il s'agit d'une estimation) Et 0,40% de coût de transactions (il s'agit d'une estimation le montant réel varie en fonction de la quantité)	-
Commission de surperformance	Néant	20% maximum de la surperformance si celle-ci est constituée.	
Commission de souscription (non acquise à l'OPCVM)	Parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 1% maximum	Parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 1% maximum	-
	Parts E : néant	Parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 1% maximum	
	Parts F et F EUR Ydis: néant	Parts F EUR Acc et F EUR Ydis : Néant	-

Informations pratiques	Avant fusion Carmignac Crédit 2025 (Fonds absorbé)	Après fusion Carmignac Crédit 2031 (fonds absorbant)
Dénomination	Carmignac Crédit 2025	Carmignac Crédit 2031
ISIN	A EUR Acc : FR0013515970	A EUR Acc : FR001400U4S3
	A EUR Ydis : FR0013515996	A EUR Ydis : FR001400U4T1
	E EUR Acc : FR0013516002	A EUR Acc : FR001400U4S3
	E EUR Ydis : FR0013516010	A EUR Ydis : FR001400U4T1
	F EUR Acc : FR0013516028	F EUR Acc : FR001400U4U9
	F EUR Ydis : FR0013516036	F EUR Ydis : FR001400U4V7
	X EUR Acc : FR0013516044	A EUR Acc : FR001400U4S3

*Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 06/01/2025

7. ELEMENTS CLES A NE PAS OUBLIER

Ce document est important et requiert votre attention. En cas de doute, nous vous invitons à consulter votre conseiller habituel.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC). Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous fournir, si vous le désirez, des renseignements complémentaires.

Nous vous informons que le rapport de fusion, le prospectus, les documents d'informations clés ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel s'il est publié, sont disponibles en français, anglais, allemand, italien, espagnol, et néerlandais sans frais au siège social du Fonds, auprès de la société de gestion CARMIGNAC GESTION, Société Anonyme, 24 Place Vendôme 75001 Paris, France et sur le site www.carmignac.com, et en Suisse auprès du Représentant en Suisse CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement en Suisse est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. .

Les valeurs liquidatives sont publiées sur les sites www.carmignac.com et www.fundinfo.com.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe PERONIN
 Directeur Général Délégué

ANNEXE – Exemple de calcul de parité d'échange

Dans le cadre de la fusion, la parité d'échange retenue, exprimée au millième (trois décimales), sera la suivante pour chaque catégorie de parts :

- Valeur liquidative¹ unitaire de la part A EUR Acc du Fonds Carmignac Crédit 2025/Valeur liquidative unitaire de la part A EUR Acc du fonds Carmignac Crédit 2031
- Valeur liquidative unitaire de la part A EUR Ydis du Fonds Carmignac Crédit 2025/Valeur liquidative unitaire de la part A EUR Ydis du fonds Carmignac Crédit 2031
- Valeur liquidative unitaire de la part E EUR Acc du Fonds Carmignac Crédit 2025/Valeur liquidative unitaire de la part A EUR Acc du fonds Carmignac Crédit 2031
- Valeur liquidative unitaire de la part E EUR Ydis du Fonds Carmignac Crédit 2025/Valeur liquidative unitaire de la part A EUR Ydis du fonds Carmignac Crédit 2031
- Valeur liquidative unitaire de la part F EUR Acc du Fonds Carmignac Crédit 2025/Valeur liquidative unitaire de la part F EUR Acc du fonds Carmignac Crédit 2031
- Valeur liquidative unitaire de la part F EUR Ydiss du Fonds Carmignac Crédit 2025/Valeur liquidative unitaire de la part F EUR Ydiss du fonds Carmignac Crédit 2031
- Valeur liquidative unitaire de la part X EUR Acc du Fonds Carmignac Crédit 2025/Valeur liquidative unitaire de la part A EUR Acc du fonds Carmignac Crédit 2031

Ainsi calculée, et les parts du fonds Carmignac Crédit 2031 étant par ailleurs décimalisées au millième, aucune soultte ne sera à verser aux porteurs (absence de rompus).

Exemple de calcul de parité sur les valeurs liquidatives des parts A EUR Acc du fonds Carmignac Crédit 2031 si la fusion se tenait le 1 janvier 2025 (pour cet exemple, les valeurs liquidatives utilisées sont celles du 1 janvier 2025), pour une fusion au 2 janvier :

Soit un porteur détenant 1 part A EUR Acc de Carmignac Crédit 2025, valorisée 110,50 €, tandis que 1 part A EUR Acc de Carmignac Crédit 2031 est valorisée 100,17 €. Le porteur qui disposait de 110,50 € représentant 1 part A EUR Acc du Fonds Carmignac Crédit 2025 détiendra toujours 110,50 € à l'issue de la fusion, mais qui représenteront cette fois 1,10 part A EUR Acc de Carmignac Crédit 2031 (i.e $110.50 / 100.17 = 1,10$).

¹ La valeur liquidative (VL) est égale au prix d'achat ou de vente d'une part de FCP (fonds commun de placement).